

TVA

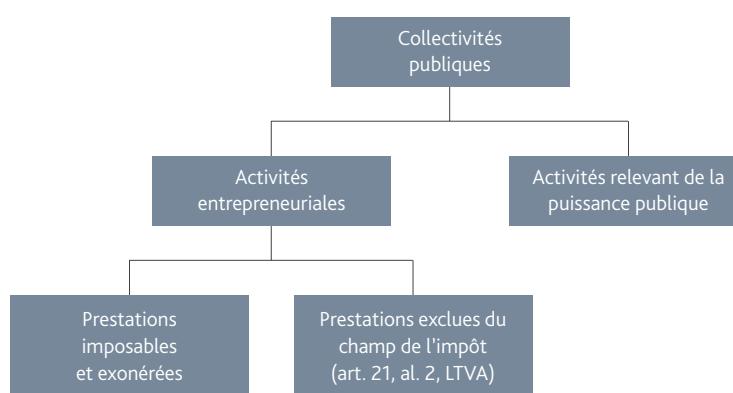
La TVA est un impôt basé sur le principe de l'auto-taxation, ce qui fait peser sur l'assujetti une lourde responsabilité. Il s'agit en outre d'un sujet extrêmement complexe, et d'autant plus lorsqu'il s'agit de collectivités publiques. D'une part, leur structure est traitée d'une manière particulière au regard de la TVA. En effet, la TVA considère individuellement chaque service d'une même collectivité publique. D'autre part, les règles qui sont applicables aux collectivités publiques leurs sont spécifiques. Enfin, une collectivité peut fournir aussi bien des prestations entrepreneuriales que des prestations relevant de la puissance publique. Et il est parfois difficile de faire la distinction parmi celles-ci, voire d'en déterminer les conséquences en matière de TVA. Par conséquent, les enjeux dans une collectivité publique, lorsque la TVA n'est pas traitée de manière appropriée, peuvent être importants.

Vos besoins

- ▶ Vous êtes boursier communal, responsable des finances, municipal en charge des finances ou vous êtes la personne en charge de la TVA au sein d'une collectivité publique?
- ▶ Vous souhaitez vous assurer que vous traitez la TVA correctement au sein de votre collectivité publique?
- ▶ Vous avez décidé d'effectuer des investissements et souhaitez connaître les conséquences en matière TVA (en particulier sur l'impôt préalable à récupérer)?
- ▶ Un contrôle TVA vous a été annoncé et vous cherchez une assistance pour vous y préparer?
- ▶ Vos activités requièrent un calcul de correction de l'impôt préalable et vous avez des questions à cet égard?
- ▶ Vous envisagez la création d'une association de communes et souhaitez savoir quelles sont les implications TVA?
- ▶ Des échanges de prestations ont lieu au sein de votre collectivité publique et vous souhaitez déterminer s'ils ont un impact TVA?
- ▶ Vous avez reçu une subvention et ne savez pas comment la traiter du point de vue de la TVA?
- ▶ Vous souhaitez déterminer quelle méthode de décompte (effective ou forfaitaire) est la plus adaptée à votre situation?

De multiples questions peuvent se poser en matière de TVA dans une collectivité publique.

Nous disposons des compétences et de l'expérience permettant de vous accompagner.



Nos prestations

La personne en charge de la TVA au sein d'une collectivité publique ne s'occupe en général pas seulement de la TVA. En outre, la réglementation TVA applicable aux collectivités publiques est vaste. Aussi, il peut s'avérer utile voire nécessaire de faire appel à un spécialiste TVA afin non seulement d'apporter un regard externe, mais également – et surtout – de pouvoir bénéficier de son expérience dans d'autres collectivités publiques et de sa connaissance approfondie du domaine.

Dans ce contexte, nous pouvons vous apporter une assistance, ponctuelle ou régulière, adaptée à vos besoins.

En particulier :

- ▶ Revue TVA de vos activités afin de vérifier que le traitement TVA appliqué est correct
- ▶ Identification des services d'une collectivité publique devant s'assujettir à la TVA
- ▶ Calcul de l'impôt préalable récupérable (au cours d'un exercice, à la suite d'un nouvel assujettissement ou encore en lien avec un investissement)
- ▶ Assistance dans le cadre d'un contrôle TVA
- ▶ Revue de décomptes TVA

BDO SA

Biopôle-Bâtiment Metio
Route de la Corniche 2
1066 Epalinges
Tél. 021 310 23 23
www.bdo.ch

La vision de notre engagement dans le secteur public

Pourquoi?

Nous croyons qu'un secteur public performant est un des piliers qui soutient le développement économique et social des états modernes.

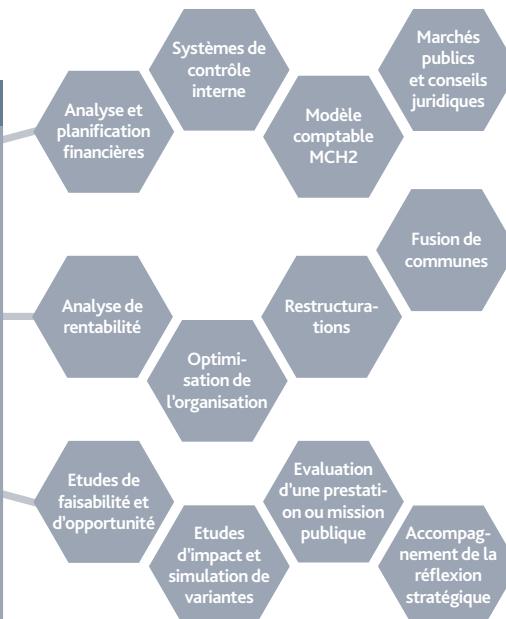
Comment?

Nous investissons dans une relation durable et personnalisée avec nos clients. Le centre de compétences centralise l'expertise acquise dans le domaine du secteur public, mais travaille main dans la main avec les conseillers BDO de votre région.

Quelle valeur ajoutée?

Nous amenons la clarté et la simplicité là où les situations sont complexes et difficiles. Nous vous aidons à vous poser les bonnes questions. Nous vous fournissons les outils appropriés pour prendre des décisions.

- Contexte législatif et réglementaire
- Besoins de la population
- Ressources disponibles



- Satisfaction des citoyens
- Accomplissement des tâches régaliennes
- Protection durable du patrimoine public

BDO SA

BDO SA est l'une des plus importantes sociétés suisses d'audit, de services fiduciaires et de conseil. Ses compétences clés englobent les prestations d'audit, les services fiduciaires, le conseil fiscal et juridique ainsi que le conseil d'entreprises. Avec ses 34 succursales, BDO dispose du réseau le plus dense de la branche. La proximité et la qualité des compétences sont des valeurs essentielles pour ses 1'500 collaborateurs. De cela découle des relations durables avec les clients. BDO SA révise et conseille des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie et des services, notamment des PME, des sociétés cotées en bourse, des administrations publiques et des organisations à but non lucratif.

Le réseau international BDO, qui couvre plus de 160 pays, est à disposition des entreprises orientées vers l'international. BDO SA a son siège principal à Zurich et est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO, dont le siège est à Bruxelles (Belgique).

Exprimez vos besoins, nous sommes à votre écoute.

BDO SA

Bulle	026 435 33 33
Delémont	032 421 06 66
Fribourg	026 435 33 33
Genève	022 322 24 24
Lausanne	021 310 23 23
Montreux	024 479 06 10
Sion	027 324 70 70